

SNCF

Projet RER E Est+

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE PROXIMITE GARE D'EMERAINVILLE-PONTAULT-COMBAULT 31 JANVIER 2017

Informations génériques :

La rencontre de proximité a eu lieu dans un barnum installé sur la place Auribault à Pontault-Combault, en face de la gare d'Emerainville-Pontault-Combault.

Participants : entre 180 et 200 personnes

Durée : de 16h00 à 20h45 (séance en plénière de 19h40 à 20h45)

Questions-réponses en plénière : 8 interventions du public

Personnes présentes en tribune en plénière :

- Jean FAUSSURIER, SNCF
- Philippe FELTZ, SNCF
- Meven BOUVET, SNCF
- Rémi FICHELSON, SNCF

Personnes présentes dans la salle en plénière :

- Monique DELESSARD, maire de Pontault-Combault
- Claude CRESSEND, 4^{ème} adjoint au maire d'Emerainville en charge des travaux
- Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) :
Christophe DENIAU et Stéphane MAILLET

Déroulement de la rencontre de proximité :

1. Information et échanges sur le projet
2. Mot d'accueil des élus
3. Présentation du projet
4. Echanges
5. Clôture de la rencontre

1. Information et échanges sur le projet

Entre 16 h et 19 h 30, le public a pu s'informer sur le projet à travers différents supports (dépliants, exposition, film en continu) et échanger avec l'équipe projet de SNCF et des représentants du STIF. Il avait la possibilité de déposer directement des avis par écrit : environ 90 contributions ont ainsi été recueillies.

2. Mot d'accueil des élus

Monique DELESSARD, maire de Pontault-Combault, remercie l'assistance pour sa participation et se réjouit d'accueillir cette rencontre de proximité. Elle remercie SNCF pour la qualité du projet, les échanges préalables et le souhait de concertation toujours renouvelé avec les élus de Pontault-Combault.

Elle souligne que le RER E est devenu essentiel pour la mobilité à l'échelle du canton de Pontault-Combault : chaque jour, plus de 13 500 passagers circulent entre les gares d'Emerainville – Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie. L'arrivée du RER dans les communes concernées a permis de les moderniser et de les dynamiser ; le doublement

des cadences des trains prévu par le projet permettra un nouveau développement et une amélioration de la qualité de vie. Elle salue également l'avancement du Grand Paris Express qui desservira notamment Champs-sur-Marne et Champigny : elle estime que le projet de SNCF démontre la cohérence entre le Grand Paris Express et la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne.

La municipalité de Pontault-Combault est très favorable au projet de SNCF et attend sa réalisation avec impatience. A ce titre, elle considère qu'une mise en service à l'horizon 2025, comme prévu aujourd'hui, n'est pas acceptable en l'état et espère qu'elle pourra être avancée : elle indique avoir obtenu l'engagement de la présidente du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour tout mettre en œuvre afin de raccourcir les délais. Elle ajoute que la rencontre entre l'Union des Maires de Seine-et-Marne et le directeur général du STIF, à laquelle elle a participé, et le soutien du Conseil départemental ainsi que des parlementaires de Seine-et-Marne sont un signe fort dans cette perspective.

Claude CRESSEND, 4^{ème} adjoint au maire d'Emerainville en charge des travaux, excuse l'absence de M. le maire d'Emerainville. Il remercie SNCF pour ses efforts en vue d'améliorer les conditions de transport sur le RER E. Il appuie les propos de Mme DELESSARD au sujet de l'échéance prévisionnelle de la mise en service du projet et se dit surpris au regard des efforts réalisés par SNCF pour ses projets de lignes à grande vitesse (LGV) en termes à la fois de calendrier et de budget, soulignant que ce sont les lignes de banlieue qui transportent le plus de passagers.

Il relève par ailleurs que la voie ferrée représente une forte séparation entre les communes de Pontault-Combault et d'Emerainville, désormais membres de la même communauté d'agglomération, et qu'elle n'est traversée que par les deux passages souterrains de la gare.

Enfin, il appelle à étudier l'amélioration des accès à la gare, à Emerainville comme à Pontault-Combault : il note que la gare est souvent embouteillée au moment des descentes de train et juge opportun de mettre en place un escalator de chaque côté.

3. Présentation du projet

Jean FAUSSURIER, directeur Accès au réseau Ile-de-France SNCF, remercie les élus et l'assistance. Il souligne l'engagement de SNCF et du STIF pour ce projet : la concertation en cours ne porte pas tant sur son utilité que sur les conditions de son insertion avec pour objectif de recueillir les avis des riverains et des populations locales.

Outre ce projet estimé au total à un demi-milliard d'euros, SNCF a engagé deux autres projets ambitieux sur ce territoire, à savoir l'électrification de la ligne Gretz-Provins qui permettra la mise en service d'un nouveau matériel roulant en 2021, et le projet de gare nouvelle Bry-Villiers-Champigny pour lequel les études d'avant-projet ont été lancées.

Il concède que les calendriers de ces projets, qui s'étalent sur 8 à 10 ans, peuvent paraître trop longs mais rappelle que les procédures auxquelles ils sont astreints permettent de qualifier précisément leur utilité et leur intégration dans l'environnement. Il s'engage à ce que SNCF produise les efforts nécessaires pour réaliser le projet le plus rapidement possible et précise que les dates prévues pour la tenue de l'enquête publique (2018) et l'obtention de la déclaration d'utilité publique (2019) sont proches et crédibles.

Meven BOUVET, chargé de concertation SNCF, rappelle que la concertation se tient depuis le 16 janvier 2017 et qu'elle durera jusqu'au 3 mars 2017 ; un premier atelier riverains s'est tenu à Villiers-sur-Marne le 21 janvier 2017. Il salue le fort niveau de

participation à cette rencontre ainsi que les nombreuses contributions déjà recueillies par SNCF.

Il indique que cette concertation se tient dans le cadre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Elle a lieu après la fin des études préliminaires qui ont permis d'étudier la faisabilité technique du projet, et avant le lancement des études détaillées qu'elle doit alimenter en recueillant les attentes concernant l'offre de service et l'intégration dans l'environnement urbain.

Il rappelle les différentes possibilités de contribution offertes au public pour cette concertation (*voir diaporama*).

Philippe FELTZ, chef du projet pour SNCF, présente (*voir diaporama*) :

- la ligne du RER E de façon générale ;
- les évolutions majeures prévues d'ici 2025 en lien avec le RER E ;
- l'émergence du projet RER E Est+ ;
- le projet RER E Est+ en bref ;
- un film présentant le projet de manière détaillée ;
- les bénéfices du projet pour Emerainville et Pontault-Combault ;
- les principales attentes exprimées par les usagers du RER E ;
- l'insertion de la 3^e voie prévue par le projet à Emerainville et Pontault-Combault et ses enjeux ;
- le déroulement des travaux ;
- les prochaines étapes du projet.

4. Echanges avec la salle

Une riveraine de la voie ferrée indique que sa maison et celles de ses voisins vibrent en raison de la circulation ferroviaire. Elle demande des précisions concernant l'incidence du projet à ce sujet.

Claude CRESSEND, 4^{ème} adjoint au maire d'Emerainville en charge des travaux, s'inquiète de l'inadaptation des nouveaux modèles de rames aux quais des gares et des difficultés d'usage des marchepieds, en particulier pour les personnes handicapées ou en mauvaise santé, ainsi que des difficultés concernant les accès et sorties de la gare.

Concernant le projet de SNCF, il souligne que les trains supplémentaires n'auront pas les mêmes correspondances que les trains actuels.

Un habitant d'Ozoir-la-Ferrière relève l'inaccessibilité d'un des passages souterrains de la gare pour les personnes handicapées. Il précise que les ascenseurs de la gare qui ne fonctionnent plus depuis plusieurs années sont à la charge des communes d'Emerainville et Pontault-Combault. Il demande aux élus présents quelle sera l'échéance de leur remise en service.

• Les vibrations liées à la circulation ferroviaire

Philippe FELTZ, SNCF, indique que la nouvelle voie créée dans le cadre du projet sera équipée, conformément aux normes les plus récentes, de traverses en béton et de semelles qui absorbent davantage les vibrations. Par ailleurs, les nouveaux modèles de rames qui seront mis en service d'ici la réalisation du projet généreront moins de vibrations grâce à des roues plus modernes, mieux profilées et plus proches de la géométrie du rail.

Jean FAUSSURIER, SNCF, précise que les semelles anti-vibrations équipent déjà les traverses des nouvelles lignes à grande vitesse (LGV) afin de réduire l'usure du ballast, et que cet objectif en premier lieu industriel bénéficie aussi aux riverains. Elles seront également mises en service sur la grande ceinture à l'issue des travaux effectués durant le premier trimestre 2017 : des mesures réalisées à cette occasion permettront de vérifier leurs bienfaits.

- **L'accessibilité des rames**

Philippe FELTZ, SNCF, précise que la hauteur de plateforme du nouveau matériel roulant mis en service à horizon 2021 sur le RER E (modèle RER NG) sera identique à la hauteur du quai de la gare, à savoir 92 cm : ainsi, l'accès aux rames se fera de plain-pied.

- **Problèmes d'accessibilité en gare d'Emerainville-Pontault-Combault**

Philippe FELTZ, SNCF, rappelle qu'un des deux passages souterrains de la gare d'Emerainville-Pontault-Combault est accessible aux personnes à mobilité réduite avec une rampe et des ascenseurs en bout de quai.

Monique DELESSARD, maire de Pontault-Combault, indique que la maintenance des ascenseurs de la gare n'est pas à la charge de la municipalité mais fait l'objet d'une convention entre la SNCF et l'ancienne communauté d'agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée. Le 1^{er} janvier 2016, la compétence transport a été transférée à la nouvelle communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne qui prévoit de mettre en place une convention sous la responsabilité de Brice RABASTE, maire de Chelles et vice-président chargé des transports et du Grand Paris. Monique DELESSARD convient de la nécessité d'accélérer cette procédure.

Claude CRESSEND, 4^{ème} adjoint au maire d'Emerainville en charge des travaux, précise qu'une convention a aussi été passée entre les municipalités d'Emerainville et de Pontault-Combault pour confier à l'intercommunalité la gestion du passage souterrain reliant les deux communes. Il estime que l'intercommunalité devrait se voir confier cette gestion définitivement dans le cadre de la convention transport évoquée par Monique DELESSARD et que le souterrain en question, de même que le passage souterrain de la gare, n'a que difficilement remplacé l'ancien passage à niveau qui était accessible à tous.

Un habitant de Pontault-Combault rappelle que la SNCF a organisé il y a un an une marche exploratoire à la gare d'Emerainville - Pontault-Combault, dans la continuité de celles organisées par la municipalité de Pontault-Combault. Un plan d'action ayant été annoncé concernant l'éclairage et le confort de la gare, il demande quel en est l'état d'avancement.

Un habitant de Pontault-Combault salue le projet RER E Est+, estimant qu'il améliore les conditions de transport des usagers, mais croit comprendre qu'il n'améliore pas la rapidité d'accès à Paris.

Il souhaite savoir si les nouveaux modèles de rames prendront en compte les problèmes récurrents de circulation liés à la saisonnalité (froid en hiver, chute des feuilles en automne).

Il demande également s'il est prévu d'aménager de grands parkings aux abords de la gare pour les usagers y accédant par leurs propres moyens (vélo, voiture), à l'image de ce qui a été réalisé à Roissy-en-Brie.

Une habitante de Pontault-Combault demande si la création de la nouvelle voie ne risque pas d'allonger les temps de parcours pour rejoindre Haussmann-Saint-Lazare, avec des arrêts possibles à Nogent-sur-Marne ou aux Boullereaux par exemple. Elle souhaite aussi savoir si les RER pourront bifurquer de la nouvelle voie qui leur sera dédiée en cas de problème.

- **Les modalités de circulation ferroviaire**

Philippe FELTZ, SNCF, précise que la nouvelle voie sera dédiée aux RER E le matin et le soir mais que ceux-ci auront la possibilité d'emprunter les autres voies en cas de problème.

- **Le temps de parcours**

Philippe FELTZ, SNCF, rappelle que le temps de parcours constitue un facteur pris en compte au premier plan dans la conception du projet RER E Est+, et ce en considérant l'ensemble de la durée du trajet des usagers, « de porte à porte ». Les RER dont le terminus sera déplacé de Villiers-sur-Marne à Roissy-en-Brie sont aujourd'hui omnibus entre Villiers-sur-Marne et Paris : ces trains s'arrêteront dans les gares d'Emerainville-Pontault-Combault, Villiers-sur-Marne-Le Plessis-Tréville et Bry-Villiers-Champigny, mais pas à la gare des Yvris afin que leur temps de parcours demeure intéressant pour les usagers par rapport aux trains à destination de Tournan. La durée précise du trajet dans le RER à la mise en service du projet RER E Est+ sera déterminée par les études de desserte et d'exploitation en cours et par les choix du STIF. Par ailleurs, l'augmentation de la fréquence réduira le temps d'attente des usagers sur les quais : de 30' à 15' maximum en heure creuse et de 15' à 7'30" maximum en heure de pointe à la gare d'Emerainville-Pontault-Combault. Enfin, les usagers disposeront de nouvelles destinations et correspondances sur le RER E à la mise en service du projet, par exemple à Rosny-Bois-Perrier (correspondance avec la ligne 11 du métro prolongée), à Pantin et à Noisy-le-Sec qui sont des zones d'emploi importantes, ce qui représente à nouveau des gains de temps pour les usagers concernés.

Jean FAUSSURIER, SNCF, met en avant l'importance du maillage du réseau de transport disponible à la mise en service du projet RER E Est+, ce qui offrira aux voyageurs un large choix d'itinéraires permettant de se rendre plus aisément sur leurs lieux de travail.

- **Prise en compte des problèmes de circulation liés à la saisonnalité**

Jean FAUSSURIER, SNCF, souligne la complexité de la gestion d'un problème tel que la chute des feuilles d'arbre sur les voies en automne : en effet, les coupes d'arbres qui permettent d'améliorer la sécurité de transport et d'éviter d'abîmer les caténaires suscitent des intérêts contradictoires selon qu'on est usager ou riverain de la voie. SNCF tente depuis plusieurs années de trouver un équilibre avec la gestion différenciée de la végétation.

- **Plan d'action de la SNCF à la gare d'Emerainville – Pontault-Combault**

Philippe FELTZ, SNCF, indique qu'il ne dispose pas des éléments pour apporter une réponse sur ce point mais propose d'y répondre ultérieurement par e-mail.

- **Aménagement de parkings aux abords de la gare**

Monique DELESSARD, maire de Pontault-Combault, précise que sa municipalité a lancé une délégation de service public il y a un mois pour la construction aux abords de la gare d'un parking silo de 439 places ouvert à tous. Ce projet coûte un peu plus de 11 millions d'euros et bénéficie d'un financement du STIF. Elle rappelle que les abords de la gare font aujourd'hui l'objet d'une rénovation, que la municipalité a obtenu la mise en place d'un parking Véligo de 49 places et que deux parkings à vélo sécurisés ont été installés il y a deux mois.

Un habitant de Pontault-Combault souligne que le STIF a donné son accord au lancement du projet RER E Est+ en 2016 et que l'enquête publique devrait intervenir en 2018, ce qui lui paraît un peu long. Il demande également si la phase d'études et la phase travaux ne peuvent pas en partie se chevaucher afin de raccourcir les délais.

Claude CRESSEND, 4^{ème} adjoint au maire d'Emerainville en charge des travaux, relève que la construction de la nouvelle voie prévue par le projet conduirait à immobiliser l'ancienne ligne SNCF des chocolats Menier (*plan ci-dessous*) alors que la possibilité de l'exploiter avait été évoquée dans le cadre des projets liés au Grand Paris Express : il en demande confirmation auprès de la SNCF en soulignant que deux passages à niveau sont situés sur cette ligne à Emerainville et qu'elle traverse les propriétés de sept sociétés qui ont interdiction d'y toucher.



- **Le calendrier du projet**

Philippe FELTZ, SNCF, confirme qu'il est prévu de lancer l'enquête publique à la mi-2018 : ce délai s'avère nécessaire pour réaliser des études telles que le diagnostic écologique dont la durée incompressible est de 12 mois. Avant le lancement de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique doit également être soumis à l'Autorité environnementale. Par ailleurs, chevaucher la phase d'études détaillées et la phase travaux est trop risqué pour la viabilité d'un projet car le maître d'ouvrage doit bénéficier des résultats des études détaillées pour lancer les marchés de travaux.

- **La ligne de fret**

Philippe FELTZ, SNCF, indique que le projet RER E Est+ prévoit de maintenir un accès à la ligne de fret évoquée par M. Claude CRESSEND grâce à un nouvel aiguillage. A ce jour, SNCF ne dispose pas d'éléments particuliers sur l'avenir de cette ligne.

5. Clôture de la rencontre

Philippe FELTZ, SNCF, relève à la fois de nombreux avis très positifs sur l'opportunité du projet et la demande de raccourcir les délais. Comme Jean FAUSSURIER l'a indiqué, les premières étapes avancent très vite avec la validation par le STIF du schéma directeur le 1^{er} juin 2016 et la signature de la convention de financement en octobre 2016. Il note également plusieurs questions sur les effets du projet concernant les vibrations et le bruit, sur les temps de parcours et les correspondances, sur les parkings, l'accès à la gare et l'étude de pôle.

Meven BOUVET, SNCF, rappelle que l'ensemble de ces avis seront versés au bilan de la concertation. Il précise qu'une nouvelle rencontre de proximité avec les usagers du RER E se tiendra le 31 janvier aux abords de la gare de Roissy-en-Brie et qu'un atelier riverains se tiendra à Noisy-le-Grand le 25 février (pour ce dernier, il est possible de s'inscrire via l'adresse mail du projet : rere.est.plus@reseau.sncf.fr).